



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mutuelles

Question écrite n° 81107

Texte de la question

M. Éric Diard appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la protection sociale des agents de l'État. La recommandation de la Commission européenne du 20 juillet 2005 et l'arrêt du Conseil d'État du 26 septembre 2005 privent les mutuelles de fonctionnaires du cadre juridique leur permettant de recevoir une aide allouée par l'État. En conséquence, il lui demande des éléments d'information sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81107

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11725